

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Lettres Angloises, Ou Histoire De Miss Clarisse Harlove

Richardson, Samuel

A Dresde, 1752

Lettre CCCXVIII. M. Lovelace, à Miss Clarisse Harlove.

urn:nbn:de:gbv:45:1-1860

qu'elle, & toi, & tout le monde ait pris la liberté de le traiter de rocher. Si je suis rejeté, avertis d'avance les voisins de la maudite Sinclair de transporter leurs meilleurs effets; car ma première démarche sera de mettre le feu à ce repaire de serpens: & comme il n'est point à craindre que je les prenne dans un moment, où, suivant le langage de Shakespear, *ces furies aient le goût du salut*, ma vengeance sera complète, pour ce monde & pour l'autre.

LETTRE CCCXVIII.

M. LOVELACE, à Miss CLARISSE
HARLOVE.

Lundi, 7 Août.

Malgré les raisons, qui doivent me faire craindre autant de difficulté à faire entendre mes prières qu'à mériter ma grace, je ne puis me défendre de vous écrire encore une fois pour vous supplier de me donner le pouvoir d'expier, autant qu'il est possible, les injures dont je me reconnois coupable; & j'espère que cette hardiesse vous offensera moins qu'une visite. Votre pureté Angélique & le reveil de ma
con-

conscience font des témoignages qui déposent hautement contre moi. Mais la bonté qui vous porteroit à me pardonner, vous donneroit des droits éternels sur ma reconnaissance & ma soumission. Pardonnez-moi donc, ma très-chère vie, ma divinité sur la terre, fondement visible de toutes mes espérances futures! Comme vous espérez le pardon pour vous-même, vous qui croiez avoir besoin de le demander aussi à la bonté du Ciel, daignez me l'accorder, & consentir à vous trouver au pied de l'autel avec moi, devant les personnes qu'il vous plaira de nommer; pour vous assurer des droits inalterables sur le plus repentant & le plus affectionné de tous les cœurs.

Mais peut-être souhaiteriez vous un tems d'épreuve. Peut-être une juste défiance & de vifs mécontentemens vous font-ils trouver trop de difficulté à me rendre votre faveur aussitôt que mon cœur la désire. Dans cette supposition, je me soumetts à toutes vos volontés. Vous ne m'imposerez point de conditions que je n'embrasse avec ardeur, si vous me donnez la moindre espérance qu'après une expiation dont vous réglerez la durée, après des preuves éclatantes d'une reformation telle que vous m'en tracerez les loix, vous consentirez enfin d'être à moi.

Bb. 3

Hono-



Honorez-moi donc de quelques mots de réponse, pour m'encourager dans cet espoir conditionnel; si ce n'est pas pour me donner des espérances plus prochaines & des encouragemens encore plus généreux.

Me refuser une grace si chere & si précieuse, c'est me jeter dans le dernier désespoir. Mais, alors même, je dois à toutes sortes de risques, chercher l'occasion de me jeter à vos pieds, pour n'avoir point à me reprocher d'avoir omis quelque chose, qui m'ait paru propre à vous attendrir; car c'est de vous, Madame, c'est du pardon de votre cœur, que je fais dépendre tout mon bonheur pour ce monde & pour l'autre. Rejeté de vous, je n'attens plus rien de la miséricorde du Tout-puissant. Je suis assez réveillé, pour comprendre que le pardon de l'innocence injuriée est une condition qui doit précéder celui du Ciel, & que dès ici bas sans doute, l'auteur de notre Etre donne ce pouvoir à l'innocence, sur les misérables qui osent l'offenser sans raison; & qui seroit autorisé à ce pouvoir si vous ne l'étiez pas? En un mot, votre cause, Madame, est celle de la vertu, & par conséquent celle de Dieu même: ne dois-je pas m'attendre qu'il la fera triompher, par la perte d'un homme qui s'est
ren-

rendu aussi coupable que moi, si vous marquez, en me rejetant, que vous me jugez indigne de pardon?

Je vous assure, Madame, qu'il n'entre dans mes instances aucune vûe temporelle ou mondaine. Je reconnois que je ne mérite point le pardon que je vous demande. Milord M. . . . & ses sœurs ne méritent pas non plus le mien. Je les méprise du fond du cœur, pour avoir eu la présomption de s'imaginer que je puisse être conduit par la vûe d'aucun avantage qu'ils aient le pouvoir de m'accorder. De tout ce qui respire, il n'y a que vous dont je veuille recevoir des loix. Toute votre conduite n'a paru fondée sur des principes si nobles, & vos ressentimens ont été si justes, que je ne vois rien en vous que sous un air divin; infiniment plus aimable aussi qu'il n'auroit jamais pû l'être, si vous n'aviez pas souffert les barbares injustices, dont le souvenir remplit aujourd'hui mon ame de tristesse & d'horreur.

Mais je le repête; tous mes désirs se réduisent actuellement à quelques lignes, qui puissent guider mes pas incertains, & me faire espérer (si vous portez si loin la condescendance) qu'après avoir verifié mes



promesses par ma conduite, il me sera permis d'aspirer à l'honneur d'être éternellement à vous.

LOVELACE:

(Clarisse répond à Miss Montaigne par une lettre du 7 d'Août. Elle répond tendrement à ses civilités, elle refuse ses offres avec reconnoissance, elle souhaite toutes sortes de biens à M. Lovelace, & qu'une bonne conduite le fasse rentrer en grâce avec sa famille.

M. Belford répond à M. Lovelace. Après quelque détail sur la foible santé de Clarisse, & sur le chagrin qu'elle a reçu de quelques lettres fort dures de sa famille, il lui dit :

Ta situation commence à me faire pitié, depuis que je te crois de bonne foi dans la peinture que tu fais de ton amour & de tes peines; d'autant plus que quelque jugement qu'il te plaise d'en porter, il me paroît fort difficile que la santé de Miss Harlove se rétablisse. Je me flatte qu'au fond tu n'es pas fâché que je lui aie communiqué les extraits de tes lettres. La justice, que tu n'as pas cessé de rendre à sa vertu, fait tant d'honneur à ton ingénuité, que j'ai cru te rendre un important service; du moins dans l'esprit d'une femme qui te connoît

noît par des traits moins honorables ; car, avec toute autre, je conviens que j'aurois eu tort. Cependant si vous trouvez mauvais que j'aie pris le parti de l'obliger, dans un point que je reconnois delicat, nous nous expliquerons à notre première entrevûe. Je vous ferai voir, non-seulement les extraits, mais les liaisons que je leur ai données en votre faveur.

A l'égard de l'exécution testamentaire, n'entreprends pas, je te prie, de regler ma conduite & mes idées. Je ne dépens de personne, apparemment. Il me semble qu'au contraire tu devrois te rejouir que la justification de sa memoire soit entre les mains d'un homme, qui te traitera, toi & tes actions, comme tu n'en saurois douter, avec toute la douceur que l'honneur lui permettra.

Tu me parois toujours surprenant ! Que veux tu dire, lorsque tu as le front d'observer „qu'il lui convient peu de crier merci pour elle-même, elle qui n'en a point „pour autrui ? Oses-tu prétendre que les deux cas se ressemblent ? Ce quelle demande uniquement, c'est la dernière bénédiction d'un pere & d'une mere, leur dernier pardon pour une faute qu'on peut nommer involontaire ; s'il est vrai même qu'elle mérite le nom de faute. Elle n'a d'ailleurs aucune